

## **Priorités de l'Administration des affaires étudiantes, en référence à la Charte sociale de l'UCL**

1. Au sein de l'UCL, l'ADAE s'engage pour défendre la justice sociale dans la communauté. Elle exerce dans cet esprit les activités suivantes :
  - a. contribuer par ses analyses à éclairer les choix des autorités universitaires et politiques en vue de formuler des pistes pour l'égalité des chances et la démocratisation des études supérieures.
  - b. évaluer annuellement les actions à mettre en œuvre dans la démarche sociale.
  - c. user de toutes ses ressources pour éviter toute exclusion, en allant activement à la rencontre des étudiants pour leur proposer l'aide et l'accompagnement nécessaires, en ce compris une re-médiation en cas d'échec.
  
2. Elle apporte une aide sociale aux étudiants dont la situation financière est un obstacle à leur entrée à l'université ou à la poursuite de leurs études. Elle assure aux jeunes, et particulièrement à ceux issus de milieux socialement défavorisés, un encadrement rapproché pour leur permettre de réussir leur intégration dans le milieu universitaire.
  
3. Elle offre aux étudiants, kotteurs et non kotteurs, la possibilité de développer une vie communautaire sur les sites de l'UCL, entre autres par l'accès à des lieux et à une infrastructure adéquate.
  
4. Elle contribue à maintenir une offre de logements de qualité à des prix abordables pour l'étudiant.
  
5. Elle soutient la présence dynamique des étudiants dans les instances de l'université, à tous les niveaux. En particulier, elle encourage et soutient le processus démocratique au sein des représentations étudiantes ainsi que l'engagement extra-académique des étudiants sous toutes ses formes et dans de nombreux domaines (social, défense de l'environnement, relations Nord-Sud...).
  
6. Elle met l'accent sur la qualité du premier accueil des étudiants internationaux et anime une équipe permanente de soutien aux étudiants non européens tout au long de leur cursus.
  
7. Elle offre aux étudiants le cadre et les possibilités pour réfléchir et collaborer au maintien des conditions de bonne santé physique et mentale, notamment à travers des lieux d'écoute spécifiques.
  
8. Elle élabore et met en place des moyens suffisants pour l'accueil des étudiants ayant des besoins spécifiques suite à un handicap ou à une maladie invalidante.

9. Elle contribue au bien-être physique, mental et social de la communauté universitaire par l'organisation d'activités physiques et sportives régulières.

10. Elle met à la disposition de la communauté universitaire une alimentation saine et équilibrée à des prix démocratiques.

11. Elle donne à chacun la possibilité d'approfondir sa spiritualité dans un climat d'ouverture et de dialogue. Pour cela, elle favorise un pluralisme actif et constructif plutôt que la seule tolérance passive. Ce pluralisme est manifesté par des actions concrètes.